**Date : 31/01/2014**
Pays : FRANCE
Page(s) : 22
Diffusion : (9200)
Périodicité : Quotidien
Surface : 14 %

*La Correspondance de la Presse*

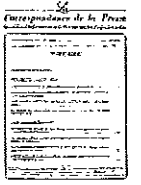

♦ **Géolocalisation / Assemblée nationale** : Le projet de loi sur la géolocalisation sera examiné en séance à l'Assemblée nationale le mardi 11 février, après son adoption au Sénat (cf. "CP" du 22 janvier 2014). Ce texte sur lequel le gouvernement a engagé une procédure accélérée, a vocation à combler un vide juridique, en mettant en conformité le droit français avec le droit européen. La Commission des lois de l'Assemblée a notamment adopté un amendement du rapporteur (PS) Sébastien PIETRASANTA visant à modifier le texte adopté par le Sénat "afin de permettre le recours à la géolocalisation pour tous les délits punis de trois ans d'emprisonnement, comme le prévoyait le projet de loi initial". "Il propose en outre, de ne pas distinguer le seuil de peine d'emprisonnement encourue en fonction de la nature des infractions", peut-on lire dans l'exposé des motifs. Pour mémoire, un amendement du rapporteur (PS) au Sénat Jean-Pierre SUEUR avait porté ce seuil à 5 ans.